

Bassin de gestion ISLE

Sous bassin de l'ISLE amont - MESURES DE RESTRICTION -

Tours d'eau par commune et commune déléguée ou associée

Groupe 1 - Communes	Groupe 2 - Communes	Groupe 3 - Communes	Groupe 4 - Communes
CORNILLE COULAURES JUMILHAC LE GRAND LA BOISSIERE D'ANS LE CHANGE SAINT PRIEST LES FOU- GERES SAINT SULPICE D'EXCI- DEUIL SAINT VINCENT SUR L'ISLE	CHALEIX CORGNAC SUR L'ISLE CUBJAC LA COQUILLE MAYAC NANTHIAT NEGRONDES SAINT GERMAIN DES PRES	ANTONNE ET TRIGO- NANT EYZERAC SAINT JORY LAS BLOUX SAINTE EULALIE D'ANS SARLANDE SAVIGNAC LES EGLISES VAUNAC SAINT PAUL LA ROCHE SAINT PIERRE DE FRU- GIE	DUSSAC ESCOIRE NANTHEUIL SAINT PANTALY D'ANS SARLIAC SUR L'ISLE SORGES ET LIGUEUX THIVIERS TRELISSAC SARRAZAC

La situation est définie à l'article 1 de l'arrêté préfectoral.

Alerte

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h
groupe 1														
groupe 2														
groupe 3														
groupe 4														

Alerte renforcée

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h
groupe 1														
groupe 2														
groupe 3														
groupe 4														

Crise

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h	8h-20h	20h-8h
groupe 1														
groupe 2														
groupe 3														
groupe 4														

Légende



Prélèvement autorisé

Prélèvement interdit